



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2023-159

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne /

87-2023-09-12-00004 - Arrêté modifiant l'arrêté n°87-2022-07-06-00001 du 6 juillet 2022 portant modification des membres du comité départemental des services aux familles (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne

87-2023-09-12-00004

Arrêté modifiant l'arrêté n°87-2022-07-06-00001
du 6 juillet 2022 portant modification des
membres du comité départemental des services
aux familles

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L214-5 et D 214-3 ;

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, publié au Journal Officiel de la République le 14 juillet 2023, nommant M. François Pesneau, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu le courriel du 12 juillet 2023 des PEP de la Haute-Vienne ;

Vu la lettre du Président du conseil départemental de la Haute-Vienne du 18 août 2023 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Les modifications sont apportées aux désignations qui suivent :

Représentants des services du conseil départemental dont le médecin responsable du service de protection maternelle infantile ou son représentant et le directeur de la MDPH ou son représentant :

Titulaires :

Mme Charlotte LOISEAU, directrice générale adjointe (en remplacement de M. Belkacem MEHADDI – directeur général adjoint)

Mme le Dr Sophie GUERINEAU, sous directrice prévention (en remplacement de Mme le Dr Danièle HENIAU-MARQUET, directrice santé parentalité petite enfance)

- Personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le Préfet sur proposition des vice-présidents :

Suppléants :

Mme Céline BROUSSAUD, co-directrice PEP 87 (en remplacement de M. Franck BLANCHON – directeur général de l'association des PEP 87)

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne .